

BOUÉE

INFOS | n° 217



Magazine d'informations municipales
Janvier 2019

Accueil du mercredi

un premier bilan des activités - page 7



Sommaire

- Infos Municipales > page 2 - 6
- Culture > page 6 - 7
- Enfance > page 7
- Infos pratiques > page 8
- Associations > page 8

Bulletin municipal n° 217

Mairie de Bouée 2 route du Syl . 44260 BOUEE

Tél. : 02 40 56 12 18 . Fax : 02 40 56 14 33

Courriel : accueil@bouee.fr . Site : www.bouee.fr

Directeur de publication :

Jean-Paul NICOLAS

Rédaction :

Alain MONNIE, Marie Odile VANNERAUD,
Fatima EL HIMEUR, les services Enfance, la bibliothèque
et les associations

Conception : Fatima EL HIMEUR

Impression : Kalydéa Malville

Crédits photo : Mairie

Tirage : 480 exemplaires

Prochaine parution

Dépôt des articles et annonces, à la mairie ou par
mail à accueil@bouee.fr

Avant le 26 janvier 2019

Retrouvez tous les Bouée Infos sur notre site
internet www.bouee.fr



Infos municipales

Voeux du Maire

Le maire entouré de ses élus municipaux,
vous présentera ses vœux le samedi
19 janvier 2019 à 11h à la salle des fêtes

Le mot du Maire

Chers habitants,

L'année passée a été marquée par des réalisations importantes avec des ambitions mesurées dues à la baisse des dotations.

L'inauguration de la mairie à peine terminée que nous nous sommes tournés vers un nouveau projet phare : la réhabilitation de l'école « les Courlis », qui devrait améliorer le quotidien des enfants et enseignants.

L'année 2018 a été consacrée à l'appel à projets et le démarrage des travaux a eu lieu le 15/11/18. Cette opération durera une année avant que les enfants puissent profiter pleinement d'une école toute neuve.

Un autre projet important pour la commune afin de permettre d'accueillir de nouveaux habitants, c'est l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones. Ainsi la Pennais 4 se termine avec 11 logements et nous travaillons pour ouvrir la zone située aux Aubiniais sur la route de Malville. 32 logements sortiront de terre d'ici 2022.

L'attractivité de notre territoire se manifeste aussi par l'installation de nos nouveaux artisans : le salon de coiffure et le cabinet de kinésithérapeute. Mr Brétéché, notre coiffeur, recherche dès aujourd'hui un ou une salariée. Mme Lafferrerie, notre Kiné, est déjà accompagnée d'une ostéopathe, Mme Le Pallec. Avec Annie et son commerce, ils sont les dignes artisans du lien social Bouésien.

Je salue aussi leur volonté d'investir dans une petite bourgade comme la nôtre, il fallait y croire, comme quoi la volonté d'entreprendre et l'amour du travail font tomber de nombreuses barrières.

N'oublions pas le tourisme qui met en valeur notre commune. En effet le conservatoire du littoral utilisera les ruines à Rohars pour installer un observatoire qui permettra d'admirer l'Estuaire de la Loire.

L'ouverture d'une voie pédestre entre Lavau sur Loire et Bouée est également en projet.

L'équipe municipale et moi-même, ainsi que les employés communaux et les associations travaillons chaque jour à ce que votre lieu de vie soit agréable malgré cette fin d'année un peu difficile.

Je souhaite donc qu'au-delà des plaisirs matériels que nous nous efforçons de mettre en place à Bouée, votre vrai plaisir soit celui de partager cet espace avec vos concitoyens. **Soyons unis dans la joie.**

Comme l'a dit Richard Wagner : « *la joie n'est pas dans les choses elle est en nous* ».

Les élus se joignent à moi pour vous souhaiter :

une excellente année 2019 !

Comptes-rendus Conseil Municipal

> Séance du 19 septembre <

1. Emprunt pour les travaux de l'école

Mme VANNERAUD présente les propositions des 2 banques qui répondent. Les élus décident de retenir la proposition du Crédit Agricole, sur une durée de 20 ans au taux de 1,41% pour un montant de 350000 €.

2. Marché public relatif à la restauration collective

Mr le Maire rappelle la délibération qui a été prise pour le choix du prestataire de la restauration collective : Océane de Restauration ; Il est rappelé le choix des élus après l'analyse des offres : 5 éléments par jour dont 1 bio et un menu végétarien par mois. Notre délibération pourrait être entachée d'illégalité puisque le montant du marché n'apparaît pas dans le corps du texte. Les élus décident de modifier la délibération n° 2018-07-02.

3. Point marché Ecole – Avenant Maître d'Oeuvre

Mr le Maire explique que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école le montant estimatif des travaux est passé à 844041€HT, le montant des honoraires doit être réajusté en ce sens par le biais d'un avenant. Pour rappel le montant prévisionnel des honoraires était de 65320€HT il passe donc à 77641,77€ HT. Les élus valident l'avenant.

4. Déclassement chemins communaux

Mr Monnié rappelle que l'enquête préalable au déclassement du domaine public communal de deux chemins communaux situés aux lieux-dits « La Bignonnois » et « La Bazillais » a été menée du 22 août au 5 septembre inclus. Aucune remarque n'a été formulée.

Nous pouvons valider ce déclassement pour pouvoir procéder à la cession. Pour rappel le prix de la cession avait été fixé à 2€/M2. Les frais de bornage, les frais du commissaire-enquêteur seront à la charge des riverains concernés.

5. Tracé liaison cyclable entre Couëron-St Nazaire

Suite à une réunion le 05 juillet dernier, en présence des riverains concernés, le tracé de la liaison cyclable départementale entre Couëron et Saint Nazaire a été légèrement modifié et passe plus au nord que la précédente proposition. Il nécessite la création d'une passerelle pour franchir l'étiage du Syl et ainsi faire la jonction avec un chemin de randonnée. Après avoir vu le plan les membres du conseil municipal approuvent cette modification du tracé.

6. Adhésion convention de participation prévoyance

Rappel du contexte : Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale a contracté en 2012 avec Humanis et Collecteam dans le cadre de la protection sociale complémentaire, pour la période 2013-2018.

Ce contrat arrive à échéance cette année. Le conseil municipal a délibéré en janvier 2018 pour les mandater à nouveau. Les élus décident de maintenir ce montant de 12€50 de participation, proratisé en fonction du temps de travail de chacun.

7. Voie piétonne rue des Margats

Nous avons reçu le 18 juillet un courrier de riverains situés rue des Margats. Suite à un accident, leur poteau d'angle de propriété a été fortement abimé. Ils demandent que la voie adjacente au parking soit transformée en voie piétonnière. Les élus acceptent ce principe.

8. Contrat agent technique

Franck PERRICHER nous a fait une demande de stagiarisation en vue de sa titularisation, (soit sur la commune soit à l'extérieur) Après débat et réflexions, les élus décident de lui proposer un contrat à durée déterminée jusqu'au 31/12/18, et de remettre ce point à l'ordre du jour du conseil municipal de décembre. Il est demandé par les élus que des objectifs lui soient fixés de façon qu'une évaluation concrète de son travail soit effectuée au terme du CDD.

9. Questions diverses

Infos rentrée scolaire et accueil du mercredi

Mme RENOUS fait part du nombre d'inscrits au centre de loisirs du mercredi, des différents thèmes portés par les animatrices. Le retour des parents ainsi que des enfants est dans l'ensemble plutôt positif. La directrice des Courlis demande un agent de circulation le soir pendant 10 mn pour aider les enfants à traverser (les parents attendent sur le terre-plein face à l'école !) Mme Andréo a proposé qu'elle ou Mme Merrien fasse la circulation le temps de regrouper les enfants pour les emmener au périscolaire.

Infos SDIS : « Le système actuel de calcul de la contribution incendie est obsolète, inéquitable et juridiquement fragile ». Les nouvelles modalités de calcul n'ont pas pour objectif d'augmenter l'enveloppe globale des contributions incendie mais de répartir plus équitablement le montant des participations à l'intérieur de cette enveloppe en réduisant l'écart de contribution par habitant qui s'établit de 1 à 10 actuellement. Pour Bouée : contribution 2018 = 15256€. Projection : 27333€ lissé sur 5 ans soit + 2415€/an.

Étude de faisabilité d'une cuisine centrale

Mr le Maire rappelle que la communauté de communes porte un projet de cuisine centrale à destination de nos communes. Des réunions sont encore prévues et ce sujet sera évoqué lors d'autres conseils municipaux.

> Séance du 15 octobre <

1. Marché école – Choix des entreprises

Mr le Maire rappelle l'ouverture des prix et le rapport d'analyse des offres. L'estimatif des travaux s'éle-

vaient à 892000€, aujourd'hui nous restons dans l'enveloppe.

2. Dénomination d'une voie publique

Le sujet avait été abordé lors du conseil municipal du 19 septembre dernier, concernant un courrier de riverains, Il s'avère que cette voirie n'a pas de nom. Pour la transformer en zone piétonnière, il faut la nommer. Après plusieurs propositions et discussion les élus choisissent à l'unanimité : « Chemin des Courlis ». Cette voie sera classée « piétonne » et la signalisation mise en place.

3. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Monsieur Monnié fait un résumé du rapport reçu. L'aide à la réhabilitation de l'agence de l'eau a été suspendu en 2017.

Pas beaucoup de recettes de fonctionnement pour le SPANC (Service public d'assainissement non collectif). La fusion entre cœur d'estuaire et Loire et sillon a permis de faire baisser les prix.

Contrôle périodique : 15 euros par an (lissé sur 6ans) validé par le conseil communautaire en 2018

Perspectives 2018 : harmonisation des compétences, assainissement transféré à la Communauté de Communes à partir de janvier 2019.

4. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Le service est financé par la redevance incitative depuis 2014. Pour les 8 communes (38178 habitants) : 83465 km parcourus, 1122 interventions en 2017

Plate forme de Campbon : 7182 tonnes déchets verts, 22104 tonnes de déchets en 2017. 62% en déchetterie. 22% ordures ménagères. Évolution : + 1.1%.

Harmonisation des services et des tarifs en 2017. Efforts à poursuivre pour les déchets recyclables.

Le rapport est validé.

5. Rapport annuel 2017 Atlantic'eau

Mme Vanneraud fait une synthèse du rapport reçu Exploitant pour Le sillon de Bretagne : Veolia jusqu' à fin 2023.

Éléments marquants 2017 : Une année chaude et sèche avec un déficit pluviométrique : 25 à 40 % et un début de recharge décalé de 3 mois, niveaux à l'étiage les plus bas mesurés depuis une vingtaine d'années. Reprise de la recharge des nappes avec les épisodes pluvieux de décembre 2017.

Les abonnés du service à Bouée

Population : 951. Abonnés 2016 : 403. Abonnés 2017 : 420. Évolution : +4,2%

Qualité de l'eau 2017

Taux de conformité - contrôle sanitaire par l'ARS (une centaine de molécules sont surveillées) ; 65 prélèvements sur l'année.

Microbiologique : conformité 100%

Physico-chimique : conformité 96,4 %

Bactériologie : conformité 100%

Pesticides : conformité 100%

6. Convention dans le cadre de l'animation sportive départementale

Dans le cadre de l'ALSH (Accueil loisir sans hébergement) du mercredi, il pourrait être proposé aux enfants (du CE1 au CM2) des activités sportives encadrées par Mr ROUSTEAU et Mme ANDREO de 10H45 à 12H. La commune pourrait prendre en charge le montant réglé par les familles (entre 20 et 70€ l'année suivant le quotient familial). Cette somme serait défacturée de la facturation ALSH.

C'est un moyen de faire une activité dans le cadre de l'accueil du mercredi. En gros, cela nous coûtera environ 500€ pour 10 enfants. Il est rappelé que l'accueil du mercredi n'est pas un centre de loisirs et que la commune n'a pas d'obligation d'activités. Néanmoins, outre le bénéfice pour les enfants, cela permettrait de conforter l'activité sportive départementale sur Bouée.

Vote : 11 pour, mais uniquement pour les enfants qui bénéficient du centre

7. Devis

Devis pour les logements locatifs

Suite au dernier conseil municipal, nous avons réalisé un devis pour le remplacement des convecteurs, qui s'élève à la somme de 1694.66€TTC pour 4 convecteurs

Devis pour l'école

L'inspection académique, dans le cadre de « l'école rurale numérique » propose aux communes une participation financière de 50% sur une dépense minimum de 4000€ pour la mise en place de vidéoprojecteur interactif dans les classes. Nous avons un devis de 4064.40€ pour 2 vidéoprojecteurs. Mme vanneraud demande si l'école Sainte Thérèse est subventionnable. Monsieur le Maire répond que nous allons nous renseigner. Dans l'affirmative, un vidéoprojecteur sera également acheté pour l'école privée. Réunion prévue ensuite avec les services de l'académie, les directrices d'écoles et le Maire.

8. Point PLU (Plan local d'urbanisme)

Une réunion avec le bureau d'études CITTE CLAES et Mr Thomas PORCHER (CCES) a eu lieu le 11 octobre dernier dans le cadre de la modification du PLU, pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone classée actuellement en zone 2AU, à l'entrée du bourg, côté Malville.

La commission réunie le 11 octobre a souhaité avoir plus d'explications sur le positionnement des lots dans le plan ; plus d'explications concernant la voirie, les espaces verts et l'îlot social, la jonction avec la lande du bourg :

Les maisons ne sortiront pas de terre avant 2020 pour un nombre de 34 logements soit 18 logements à l'hectare

L'accès sur la RD nous donnera le ton quant au dessin définitif de la zone.

Equipement touristique à Rohars



Le Conseil municipal a donné son accord pour que le Conservatoire du littoral rachète une ruine de Rohars au propriétaire privé qui la possédait.

Ce projet sera mené en coopération avec 4 acteurs principaux : le pôle métropolitain, la communauté de communes, le conservatoire du littoral et la commune.

Le projet est d'aménager dans le bâtiment en ruine un poste d'observation de la Loire, de sa faune et des marais ligériens. Il devrait servir aussi de lieu d'information touristique pour les visiteurs. Un espace de stationnement sera prévu pour réguler l'arrivée des voitures et limiter autant que possible le stationnement des visiteurs le long du chemin menant à la chapelle. Des aménagements du port sont également envisagés pour améliorer son aspect et une meilleure intégration dans l'environnement des marais de l'Estuaire.

Le Conseil municipal a expressément demandé à être associé, en particulier pour ce qui pourrait impacter l'utilisation locale du site de Rohars, port et chapelle. De toute façon, certains éléments éventuels du projet ne pourraient se réaliser qu'avec l'accord de la Municipalité puisqu'ils impacteraient éventuellement l'espace public.

Il est certain que ces équipements, observatoire et parking, seront un complément important de la liaison cyclable départementale, de Couëron à Saint Nazaire, qui doit passer par Rohars et Lavau sur Loire.

Avec le port et son bel espace, la chapelle Sainte-Anne de Rohars restaurée, un observatoire, une liaison cyclable, une aire de stationnement, le site de Rohars sera amené à connaître un incontestable essor touristique. Toutefois, la municipalité sera attentive à ce que ces aménagements ne se fassent pas au détriment de pratiques locales actuelles, randonnée, chasse, pique-nique etc. Ils ne devront pas non plus devenir une source de gêne pour les habitants du hameau de Rohars.



> Séance du 5 novembre <

1. **Projet du conservatoire du Littoral à Rohars présenté par F. MORET (Département), J. GUEVEL (Conservatoire du Littoral), A. FREYTET (paysagiste urbaniste)**

Le Conservatoire du littoral a pour mission de sauvegarder et mettre en valeur, en partenariat avec les collectivités territoriales, les espaces naturels côtiers, estuariens ou lacustres d'intérêt écologique, paysager ou culturel.

Sur la commune de Bouée, le Conservatoire du littoral est déjà propriétaire d'importantes surfaces de marais. La plupart de ces terrains sont confiés en gestion à des exploitants agricoles. Le Conseil départemental de la Loire Atlantique est depuis 2014 gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral dans l'estuaire.

Un schéma d'intentions paysagères et esquisses d'aménagement a été réalisé par un paysagiste missionné par le Conservatoire du littoral fin 2016. Il a travaillé sur des propositions de valorisation et d'encadrement de l'accueil du public sur les communes de Lavau sur Loire et Bouée (section ancien port de Rohars jusqu'au Trou bleu à Lavau sur Loire). Le projet a déjà été présenté au Conseil municipal et aux habitants de Lavau sur Loire, qui ont pris les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre sur leur commune. Aujourd'hui, ce projet est présenté au conseil municipal de notre commune pour comprendre l'intérêt d'un projet sur le secteur de Rohars et plus particulièrement l'intérêt de la parcelle E917.

Celle-ci, d'une surface de 3 780m², est identifiée dans le projet du paysagiste comme un point d'accueil du public avec la mise en place d'une œuvre réalisée par l'artiste Vincent MAUGER ainsi que la création d'une aire de stationnement des visiteurs. Son propriétaire a donné son accord écrit au Conservatoire du littoral pour une vente de la parcelle à ce dernier. Cette parcelle se situe néanmoins en limite extérieure du périmètre d'intervention foncière du Conservatoire.

Afin de procéder à l'acquisition, une délibération du Conseil municipal de BOUEE autorisant le Conservatoire à réaliser l'acquisition est nécessaire.

La parcelle acquise fera l'objet d'un projet établi conjointement avec la commune, visant à requalifier et valoriser ce site pour participer à l'accueil du public dans le cadre d'un projet collaboratif avec la communauté de communes, le Département et les partenaires qui souhaiteront s'y associer. Les membres du conseil municipal acceptent le principe d'un projet à Rohars et notamment autorise le conservatoire à acquérir cette parcelle E 917. Ils demandent néanmoins à être partie prenante dans la définition du projet sur le site en participant

aux concertations conjointement avec la communauté de communes, le Conservatoire du Littoral, le Département ainsi que le Pôle métropolitain de Nantes Saint Nazaire.

2. **Choix des entreprises pour les lots 1,8,13 pour les travaux de l'école**

Mr le Maire rappelle les travaux de l'école et notamment les lots infructueux 1, 8 et 13, pour lesquels une relance de marché a été effectuée. Lors de la commission d'ouverture des plis, les lots ont donc été attribués. Mr le Maire rappelle ensuite le montant global des travaux qui s'élève à 942233.48€ HT.

Il rappelle également que la commune bénéficiera de 530000€ HT de subventions et effectuera un emprunt de 350000€ pour régler ces dépenses.

Il demande ensuite aux élus s'ils souhaitent valider le principe de la tranche optionnelle pour la réalisation de la 4^{ème} classe. Mr le Maire demande aux élus de se prononcer à mains levées : 11 pour et 0 contre

La 4^{ème} classe qui fait l'objet d'une tranche optionnelle sera donc réalisée.

3. **Indemnités du comptable**

Monsieur le Maire explique que Mme RENAUX est notre nouvelle comptable à la trésorerie de Savenay. Les élus décident de reconduire le montant du taux d'indemnité versée à l'ancienne responsable de la trésorerie, soit 75%.

4. **PLH 2019-2024**

Pour rappel, le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) est un document stratégique de programmation qui définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux publics spécifiques (personnes handicapées, âgées...).

Quelques chiffres pour la commune de Bouée : 937 habitants en 2015 soit 2% de la population intercommunale. Croissance annuelle moyenne 2009-2014 : + 1.8% dont +0.7% portée par le solde migratoire. 385 logements en 2015 dont 353 résidences principales, 17 résidences secondaires et 15 logements vacants. 36 logements locatifs privés en 2015, 3 logements communaux, 9 logements sociaux.

A l'horizon 2024, il faudra augmenter le parc immobilier de 60 logements.

Il existe un potentiel de logements vacants à remobiliser, lié à des problèmes de successions, de mise en vente mais également des biens où aucune décision n'est prise pour la remise sur le marché.

Après avoir écouté l'exposé de Mr le Maire, les membres du conseil municipal se prononcent en faveur de la signature de ce PLH 2019-2024.

Remaniement du plan cadastral

Une opération de remaniement cadastral est entreprise sur une partie de la commune de Bouée depuis le mois novembre 2018.



Pourquoi remanier le cadastre ?

En raison de son imprécision le plan cadastral de la commune ne répond plus au besoin actuel. L'administration, s'appuyant sur une loi du 18 juillet 1974, a décidé d'entreprendre, au frais de l'état, la réfection d'une partie du plan cadastral de la commune sur une superficie de 74 hectares. Les travaux débiteront à partir du mois de novembre 2018 et se poursuivront jusqu'en novembre 2019.

Comment s'effectue le remaniement ?

Le remaniement cadastral permet l'élaboration de feuilles cadastrales nouvelles, en remplacement des anciens plans.

Le remaniement du plan est réalisé par le service du cadastre du Centre Des Impôts Fonciers de Saint Nazaire. Les géomètres devront parcourir le terrain, parcelle par parcelle, pour reconnaître les limites avec le concours des propriétaires et selon les indications que ces derniers leur fourniront. Il est toutefois signalé que les litiges entre riverains ne sont pas de la compétence du cadastre, mais des tribunaux civils. La confection des nouveaux plans s'effectue à l'aide de procédés topographiques plus modernes qui améliorent la précision du plan.

A la fin des travaux, chaque propriétaire concerné sera informé par courrier des nouvelles désignations cadastrales.

Le nouveau plan ainsi que les documents annexes seront déposés à la mairie pendant un mois pour consultation. A la fin de cette période, les géomètres seront présents à la mairie pendant une semaine, à la disposition des propriétaires afin de leur donner les explications voulues ou recueillir leurs éventuelles observations.

Les géomètres procéderont, en se rendant éventuellement sur les lieux, aux rectifications nécessaires. Toute modification ultérieure ne pourra intervenir qu'aux frais des intéressés.

Participation des propriétaires

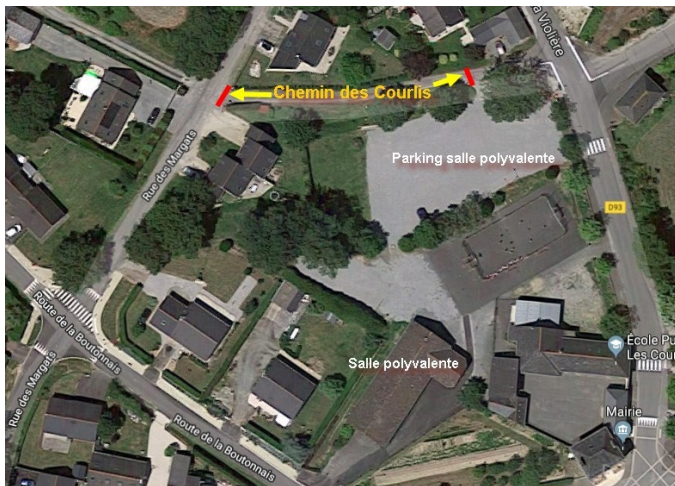
Les agents géomètres du cadastre se présentant sont munis d'une carte professionnelle. Les propriétaires peuvent ainsi s'assurer de leur identité.

Si vous êtes sollicité par les géomètres du cadastre, il vous appartiendra de leur donner toute information facilitant la délimitation des propriétés. La coopération de chacun est essentielle pour mener à bien cette opération, d'autant qu'à l'issue des travaux les documents cadastraux seront réputés conformes à la situation actuelle et mis en service.

Chemin des Courlis

Nouvelle rue piétonne

La portion de la voirie reliant la rue des Margats à la route de la Violière, a été dénommée Chemin des Courlis par décision du Conseil municipal. Cette portion de route longe le parking de la salle polyvalente. Elle n'avait pas de nom, c'est chose faite. Pour répondre à une attente des riverains et sécuriser le lieu, le Chemin des Courlis sera fermé à la circulation automobile entre la rue des Margats et l'entrée du parking. D'autant que l'aménagement récent du carrefour de la Violière permet un accès à la route de la Violière en pleine sécurité. Ce chemin était jusqu'ici en sens unique, une obligation d'ailleurs pas toujours respectée. Des plots à chaque extrémité sont prévus pour empêcher l'accès des véhicules à moteur. Une signalétique complètera l'installation.



Elections 2019

Les élections européennes auront lieu le **26 mai 2019**



Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, le dépôt des demandes d'inscription pourra s'effectuer au-delà du 31 décembre.

La date limite d'inscription est fixée au 31 mars 2019.

Si vous venez de déménager, vous devez déclarer votre nouvelle adresse à l'aide du formulaire de demande d'inscription, soit à la mairie, soit en ligne > <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>.

Pièces à fournir : carte d'identité et justificatif de domicile de - 3 mois.

Concours Photos

« étranges créatures à Bouée »



Fort de son succès l'an passé, le concours photos revient à Bouée du 1er janvier au 23 mars 2019.

Il est organisé par la mairie, en partenariat avec la bibliothèque.

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs, habitant Bouée ou une commune d'Estuaire et Sillon. **Le thème proposé est « Etranges créatures à Bouée ».**

Les participants sont invités à photographier d'étranges créatures sur un lieu identifiable de la commune de Bouée. Licornes, salamandres, gargouilles, dragons et bien d'autres encore... Laisser parler votre imagination par des jeux d'ombres, graphismes, déguisements, mises en scènes A chacun de jouer, surprendre et photographier !

Trois catégories pour ce concours : Prix des écoles et groupes d'enfants ; prix du public de la bibliothèque et prix du jury.

Sont acceptées les photos tirées sur support papier, format 20x27 et fournies avec leur support numérique. La participation est limitée à 2 photos par candidat.

Les photos sont à déposer **en mairie, jusqu'au 23 mars 2019**, sous enveloppe fermée portant la mention « concours photo ». Elles seront accompagnées du bulletin de participation. Aucune photo ne doit porter mention du nom ou de signe distinctif du candidat.

La mairie pourra utiliser et publier sans frais les clichés reçus.

Les photos seront exposées à la bibliothèque du 26 mars au 25 avril 2019. Elles seront évaluées par un jury, selon 3 critères : le respect du thème, la qualité de la prise de vue, l'originalité. Le public de la bibliothèque sera invité à voter.

Les résultats seront proclamés le 27 avril au cours d'une manifestation festive. En l'absence des gagnants ou de leurs représentants désignés, les prix seront réattribués.

Règlement complet et bulletins d'inscription disponibles en mairie et sur site internet.

Contact et information : commission culture « culturebouee@gmail.com »

Mairie de Bouée : accueil @bouee.fr / tel 02 40 56 12 18

La bibliothèque

Ouverture > Mardi de 16h à 18h - Mercredi de 15h à 18h - Vendredi de 16h à 19h - Samedi de 10h30 à 12h30

Animations gratuites à venir

Les Bébés Bouquineurs : jeudis 10/01, 28/02, 28/03 - de 9h45 à 10h45. Sur réservation auprès de la bibliothèque.

Pour un éveil aux livres et aux comptines, un jeudi par mois pour les tout-petits (0-3 ans) accompagnés de leurs parents, grands-parents ou assistantes maternelles.

Le Prix Dé-Lire : octobre à mai 2019. Inscription dans les bibliothèques et les CDI des collèges de Savenay (12/14 ans).

Le Prix Au Fil des Pages *Lisez, partagez, votez.* Votes jusqu'au 24 nov. Soirée de clôture le 30 novembre à la Chapelle-Launay. A partir de 16 ans. Gratuit.

Accueil de loisirs du mercredi

Attention, **changement de formule pour les jeux à la bibliothèque** : *Vendredis Enjoués* transformés en *Jour Jeux*, un RDV ludique proposé à chaque vacance scolaire.

Mercredi 13 février de 15h à 18h, venez jouer avec la **Nintendo Switch** et autres jeux de sociétés.

Appel à bénévolat !

Nous recherchons des personnes disponibles pour aider lors des permanences, couvrir les livres, accueillir des groupes d'enfants, proposer des nouvelles animations...

Contacts : 02 40 54 97 87 bibliotheque.bouee@estuaire-sillon.fr
<http://www.mediatheques.estuaire-sillon.fr>

Le personnel de la bibliothèque vous souhaite une année sur les chapeaux de roue !

Enfance

Ecole Les Courlis

Les sorties de ce trimestre

> En octobre

Les élèves du cycle 1 ont été invités à voir un spectacle sur le thème des super-héros en lien avec le festival « Sillon lisait ».



> En novembre

Pour les élèves CE2 & CM1 et CM2 : cinéma de St Etienne de Montluc, pour un film d'animation s'intitulant « Le Tableau ».

Pour les élèves CP CE1 et CE2 : cinéma de St Etienne de Montluc, pour un film d'animation s'intitulant « The Kid ».

La natation

Les 28 élèves de CE2 CM1 CM2, se sont rendu tous les vendredis jusque fin décembre à la piscine de Cordemais. Les élèves ont appris à perfectionner la natation, partagés en 4 groupes en fonction de leur niveau.

Le spectacle de Noël

Il a eu lieu le 14 décembre à 18h00. Les élèves ont eu le plaisir de chanter devant leurs familles. Par la suite un spectacle de clown a été offert par l'Amicale des parents aux élèves et à leurs familles.

Chut ! On lit !

Tous les vendredis de 16h15 à 16h30... on entend les mouches voler dans toutes les classes... En effet toutes les personnes présentes de l'école se mettent à lire que ce soit les élèves, les enseignantes, l'ATSEM, les enseignants remplaçants... C'est un moment apprécié par tous. Chacun lit pour soi. De nombreux élèves apportent des livres de chez eux.

Le bilan de cette première période est très positif, tant au niveau de la fréquentation que du retour des enfants sur les activités proposées. Malgré une difficulté que l'équipe d'animation a su prendre en compte concernant la composition du groupe avec des âges hétérogènes.

Le groupe d'enfants était composé d'environ 18 enfants le matin et 12 l'après midi. De la maternelle au CM2. Le groupe est pris en charge par 2 animateurs sur des temps fractionnés de la journée. Loetitia et Nadine sur les temps d'animation le matin, Dany et Brigitte sur les temps de repas, Asna et Dany sur les temps d'animation l'après midi.

Des outils repères ont été créés par l'équipe d'animation, afin que les plus jeunes aient des repères temporels sur le déroulement de la journée. Mais également, des défis pour associer les enfants à la vie du centre.

Programme de la 1ère période

Les enfants du centre ont pu voyager au travers « du monde des minuscules » : Insectes dans ma commune, fabrication d'un hôtel à insectes, activités manuelles et culinaires autour des insectes, métamorphose du papillon, sans oublier les sports collectifs.

Programme de la 2ème période

Elle s'annonce aussi riche en émotions. Nous voyagerons dans le temps, les enfants vont partir à la découverte de civilisations à travers l'univers. Présent, passé, futur seront à l'honneur.



Infos pratiques

Du nouveau à Bouée

Des professionnels ont développé leur activité

Rozenn LE PALLEC ostéopathe, reçoit sur RDV - adultes, sportifs, femmes enceintes, enfants et nourrisson. Tel. 06 47 80 34 42 - rozenn@os-to.fr - 10 bis route de la Boutonnais

Xavier FRINGANT agent multi travaux -Travaux d'aménagement et de rénovation intérieure. Tel. 06 33 17 19 00 - fmt44@orange.fr

Associations

Les restaurants du Coeur

Collecte nationale

Les 8 / 9 et 10 mars 2019 dans les magasins Hyper U, Intermarché et Lidl. Nous recherchons des volontaires pour participer à cette collecte. Centre de Savenay 06 64 40 12 67 - ad44savenay@restosducoeur.org

Bilan de campagne d'été 2018

Un centre de distribution accueille toutes les personnes se présentant quelle que soit leur commune d'origine.

Bilan des familles Bouésiennes accueillies : 3 familles (6 personnes).

Société de Chasse

Repas des chasseurs

Dimanche 31 mars à 12h30 - salle polyvalente

Tarif boissons comprises : adultes 16 euros et enfants 8 euros (jusqu'à 12 ans inclus). Gratuit jusqu'à 5 ans inclus.

Sur réservation : Marcel BRETECHER 02 40 56 13 71 et au Relais de Bouée 09 62 31 59 62

Amicale Laïque

Nouveau bureau



Composé des membres :

LABARRE Cyril, président - JAIR Jean-Philippe, vice-président
LANCELEUR Julie, trésorière principale - GESTIN Cyril, trésorier adjoint
HUET Ségolène, secrétaire principale - BEL Emilie 1ère secrétaire adjointe - ATALI Pascal, 2ème secrétaire adjoint

Cimetière

Vols de jardinières sur les tombes

Des familles ont signalé à plusieurs reprises à la mairie, le vol des jardinières qu'ils avaient déposées sur les tombes de leurs disparus. C'est inacceptable et vraiment regrettable !

Quelques rappels

L'entretien des allées est pris en charge par la commune cependant l'entretien des tombes doit être effectué par les concessionnaires.

La Bouésienne



Depuis 41 ans la troupe « la Bouésienne » se produit sur les planches de la salle des fêtes de Bouée.

Vous serez sûrement encore très nombreux à venir passer un bon moment en leur compagnie.

Cette Année la troupe vous propose une comédie de Colette Toulain et Yvonne Denis s'intitulant : **« Bonne fête Suzette »**

Monsieur, cardiologue, part à Zurich ; Madame doit aller passer trois jours chez sa mère.

Mais rien ne va se dérouler comme prévu car la bonne, le plombier, les voisins, la mère de Madame et son ami ex-général mexicain, les amies de Madame et la maîtresse de Monsieur vont s'ingénier à chambouler leur week-end.

D'autant que les destinations des deux époux n'étaient pas du tout celles annoncées...

Alors n'hésitez pas à venir les rejoindre à partir du 19 janvier 2019.

Merci d'avance. Antony PEIGNET - 06 89 31 48 11

Comité des fêtes de Bouée

Le Comité des fêtes invite tous les habitants intéressés par les activités du Comité des fêtes à assister à son **assemblée générale le 25 janvier 2019, salle des fêtes à 18h00**. L'assemblée générale sera suivie d'une galette des rois.

Le Comité des fêtes a fixé ses principales animations 2019 aux dates suivantes :

- > Dimanche 5 mai : Foire à la brocante, vide grenier
- > Dimanche 8 septembre à Rohars : Rohars fête son port, cochon grillé et chants de marins. D'autres manifestations sont à l'étude.